



Mercredi Janvier / Février 2018

Demande d'inscription à l'Accueil de Loisirs – Mercredi - CNRS

Nom du responsable légal ou agent CNRS :

1^{er} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

2^{ème} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

3^{ème} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

Adresse complète:

..... Tél :

E.Mail :

N° allocataire CAF : (7 chiffres + 1 lettre)
 (à renseigner OBLIGATOIREMENT)

Merci de remplir une nouvelle fiche sanitaire pour l'année 2017-2018. (Imprimé disponible au CAES, à l'Accueil de Loisirs et aux bureaux de Cigales et Grillons).

	Janvier 2018				
	(Cochez les cases correspondantes aux jours et mode d'accueils choisis et indiquez les horaires)				
	3	10	17	24	31
Heure d'arrivée	Vacancesh....h....h....h....
Journée complète	Vacances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Après-midi (avec repas)	Vacances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Après-midi (sans repas sans goûter)	Vacances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Heure de départ	Vacancesh....h....h....h....

	Février 2018			
	(Cochez les cases correspondantes aux jours d'accueils choisis et indiquez les horaires)			
	7	14	21	28
Heure d'arrivéeh....h....h....	Vacances
Journée complète	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vacances
Après-midi (avec repas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vacances
Après-midi (sans repas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vacances
Heure de départh....h....h....	Vacances

A.....
 Le

Signature



Janvier – Février 2018

Fonctionnement de l'ALSH des Mercredis.

Qui peut en bénéficier :

Les enfants âgés de 3 à 12 ans du personnel de l'entreprise CNRS.

Pour les enfants de personnels extérieurs : contacter secretariat.clas@cnrs-orleans.fr pour les modalités d'accès.

Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription en ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.

Lieux :

Accueil de Loisirs

Rue de la Ferrollerie
45100 ORLEANS

Tél : 02.38.25.54.30

Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil de Loisirs est ouvert tous les mercredis en périodes scolaires (sauf si jour férié).

En journée complète : Accueil de 09h00 à 16h30 avec une possibilité d'arrivée et départ échelonnés de 8h15 à 9h et de 16h30 à 18h00.

En après-midi avec repas : Accueil de 12h à 12h15 puis fonctionnement jusqu'à 16h30 avec une possibilité de départ échelonné de 16h30 à 18h00.

En après-midi sans repas et sans goûter : Accueil de 13h30 à 14h00 puis fonctionnement jusqu'à 16h30 avec une possibilité de départ échelonné de 16h30 à 18h00

Un minimum de 5 inscrits est nécessaire pour l'ouverture du centre.

Restauration :

*Le déjeuner sera fourni selon l'option choisie.

*Le goûter sera distribué aux enfants en fin d'après-midi. Seul les enfants inscrits pour le repas peuvent bénéficier du goûter. Le goûter est à fournir par les familles dans le cas d'une inscription en après midi sans repas.

Conditions d'inscription et modalité de règlement :

* Les inscriptions peuvent se faire au secrétariat du CLAS ou aux bureaux de Cigales et Grillons (sur place ou par courrier). Les dossiers sont également téléchargeables sur notre site www.cigalesetgrillons.com

* **La date limite d'inscription est fixée au dernier mercredi du mois pour le mois suivant.** Toute inscription arrivant après cette date sera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement (49 places).

* Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par Cigales et Grillons avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année.

* Les inscriptions se font à la journée complète ou à la demi-journée après-midi.

Annulation ou modification d'inscription

Pour toute modification d'inscription intervenant après la date limite d'inscription, il conviendra de vérifier auprès de l'association Cigales et Grillons les possibilités d'accueil supplémentaires, en cas de suppression de journée les conditions d'annulation s'appliquent.

Annulation :

* Pour raisons médicales : une journée d'absence sera remboursée selon les conditions cumulatives suivantes (absence sur la journée entière + présentation d'un certificat médical sous 8 jours).

* Pour autres raisons : le règlement restera dû.